

Repérage - Action de localiser des marchandises en transit.

Responsabilité - Responsabilité juridique ou financière à l'égard de la livraison de la marchandise, en bon état et exempte de toute avarie.

Services accessoires - Prestations fournies en plus du transport proprement dit : chauffage, réfrigération, entreposage, emballage, etc.

Tarif de catégorie - Tarif général s'appliquant aux marchandises semblables, appartenant à une même catégorie de produits.

Tarif de libération - Tarif préférentiel qu'offrent certains types de transporteurs, lorsque l'expéditeur accepte de les libérer de toute responsabilité pour avarie.

Transfert - Passage d'un chargement d'un transporteur à un autre, afin de permettre le transport de la marchandise du point de départ au point de destination.

Transitaire - Entreprise qui assure divers services aux expéditeurs, notamment le rassemblement et le groupage des envois, ainsi que leur transport subséquent par mer, terre, air ou services intermodaux.

Transporteur public - Transporteur détenant un permis qui lui a été délivré par le gouvernement et l'autorise à transporter toutes les marchandises qui lui sont offertes contre rémunération, sous réserve des conditions de son permis.

Voyage de retour - Action de revenir sur une partie du chemin parcouru à l'aller.

Sources : - Institut canadien du trafic et du transport
- E.M. LUDWICK & ASSOCIATES INC.